



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève (Suisse)

Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix- Rouge et du Croissant-Rouge

Additif au
rapport intérimaire final

Mai 2022

FR

CD/22/23
Original : anglais
Pour information

Document établi par
le Comité international de la Croix-Rouge
et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
en consultation avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

RÉSUMÉ

Au cours de la période 2019-2022, toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) ont accompli des progrès réguliers sur la voie de la réalisation de l'ensemble des objectifs du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap. Les actions répertoriées par les composantes du Mouvement correspondent aux trois objectifs énoncés dans le Cadre, bien que les liens avec celui-ci ne soient pas toujours très explicites.

Objectif stratégique 1 – Toutes les composantes du Mouvement adoptent une approche intégrant le handicap

Toutes les composantes du Mouvement s'emploient à **connaître mieux le nombre et à comprendre mieux la situation des personnes handicapées** dans leurs secteurs respectifs. À cette fin, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a adopté une stratégie d'inclusion des personnes handicapées appelée Vision 2030 relative au handicap ([Vision 2030 on Disability](#)) et met en œuvre les recommandations d'une évaluation des programmes inclusifs dans les opérations ([Final Assessment Report : Inclusive Programming in ICRC Operations](#)) réalisée en 2021. En 2020, une étude a été menée sur l'inclusion des personnes handicapées dans les politiques et pratiques du CICR en matière de ressources humaines. Les recommandations issues de cette étude sont mises en œuvre dans le cadre d'un examen externe visant à évaluer de manière objective la situation du CICR en termes de diversité et d'inclusion. Le CICR s'emploie également à **éliminer les obstacles physiques, institutionnels et à la communication empêchant l'inclusion des personnes handicapées**. Sa nouvelle Politique de placement comprend désormais un volet sur l'accessibilité des locaux, et son conseil des infrastructures a intégré les principes de conception universelle dans son mandat. Des lignes directrices sont également en cours d'élaboration pour favoriser l'accessibilité au sein de l'institution.

Les Sociétés nationales ont continué de mettre en œuvre des programmes dans le cadre de cet objectif stratégique. Plus précisément, **33 actions** ont été répertoriées dans les rapports annuels de 2019 et 2020 de 23 Sociétés nationales dans les domaines suivants : **inclusion et protection sociales, réforme institutionnelle, santé, services axés sur le handicap et lutte contre le Covid-19**. **Le présent rapport offre une synthèse des données relatives aux trois objectifs stratégiques assortie d'un aperçu détaillé des actions mises en œuvre dans le cadre de chaque objectif.**

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) a soutenu l'action des Sociétés nationales au cours de cette période en leur fournissant des conseils et un appui techniques sur **la ventilation des données par handicap**, en vue de leur publication dans la Base de données et système de compte rendu à l'échelle de la Fédération (FDRS). La Fédération internationale a contribué à des activités de **cartographie des logements prenant en compte le handicap** en vue d'établir une base de référence plus précise de cet aspect dans l'ensemble du secteur. Au vu de l'importance croissante de l'accessibilité des moyens de communication, **son site Web a été remanié dans cette optique**. Avec le soutien de la Fédération internationale, les Sociétés nationales se sont employées à **soutenir l'accessibilité du volontariat** et à intégrer davantage de personnes handicapées dans les manifestations du Mouvement. Des efforts visant à encourager **des pratiques de recrutement inclusives** ont été déployés dans plusieurs délégations de la Fédération internationale, mais des ressources supplémentaires restent nécessaires à l'échelle mondiale. L'attention portée aux personnes présentant des incapacités intellectuelles n'a pas fléchi au cours de cette période, ce qui s'est traduit par un renforcement des lignes directrices relatives aux interactions avec ces personnes.

Toutes les composantes du Mouvement ont souligné l'importance de **la collaboration et des partenariats avec les organisations de personnes handicapées**. Une collaboration a été mise en place avec les Sociétés nationales dans de nombreux pays et, dans certains cas, avec la Fédération internationale. Toutes les composantes du Mouvement ont déployé des efforts adaptés pour intégrer les personnes handicapées dans leurs séances de sensibilisation. La Fédération internationale, le CICR et plusieurs Sociétés nationales ont collaboré avec l'International Disability Alliance. La Fédération internationale a établi un partenariat solide avec Special Olympics, et le CICR œuvre main dans la main avec l'International Disability Alliance pour élaborer des protocoles de collaboration avec les organisations de personnes handicapées.

Objectif stratégique 2 – Les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services et aux programmes du Mouvement, ce qui permet leur intégration et leur participation pleine et entière

L'intégration et la participation pleine et entière des personnes handicapées à l'ensemble des activités du Mouvement commencent par l'intégration du handicap dans les programmes et les services. À cette fin, le CICR intègre le handicap dans son Cadre de redevabilité envers les personnes affectées et intensifie ses efforts en élaborant une politique en matière de programmes inclusifs. Le Cadre de redevabilité envers les personnes affectées mentionne explicitement la détermination du CICR à tenir compte de facteurs de diversité, tels que le genre, l'âge et **le handicap** pour comprendre les besoins spécifiques des personnes affectées. Cela ressort nettement du cinquième principe directeur du Cadre, « Élaborer des programmes inclusifs et accessibles », selon lequel les opérations devraient : 1) évaluer le rôle que jouent **le handicap** et d'autres facteurs de diversité dans la structure communautaire et les dynamiques de pouvoir ; 2) évaluer si **le handicap** et d'autres facteurs de diversité empêchent des personnes et des groupes d'avoir accès à l'aide ; et 3) désagréger les données par sexe, par âge et **par handicap** pour mieux comprendre le contexte, mesurer la portée des projets et évaluer le niveau d'inclusion dans les activités. Les liens avec les ressources humaines, le Programme de réadaptation physique et le droit international humanitaire (DIH) permettent d'adopter une approche globale de l'intégration du handicap au sein de l'institution à travers la Vision 2030 relative au handicap. En plus de favoriser l'intégration, **le CICR offre des services spécifiquement axés sur le handicap**, lorsque cela s'avère pertinent et approprié, par l'intermédiaire du Programme de réadaptation physique. Le CICR met régulièrement à jour les commentaires sur la mise en œuvre du DIH et, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, il **met en place des approches axées sur la prévention et l'intervention précoce pour s'attaquer aux causes des incapacités**. Le CICR considère **le genre comme un aspect transversal** de l'intégration du handicap dans le cadre de son approche en matière de programmes inclusifs.

La grande majorité des actions menées par les Sociétés nationales relève de cet objectif stratégique. Au total, 109 actions ont été conduites dans 46 pays. Les principaux domaines concernés sont **l'intégration et la protection sociales, la lutte contre le Covid-19, la santé, les services axés sur le handicap, l'aide d'urgence, les moyens de subsistance, l'éducation, et la santé mentale et le soutien psychosocial**. En conséquence, c'est à cet objectif stratégique que la Fédération internationale consacre la plus grande part de son soutien – 65 actions relevant pratiquement des mêmes domaines ayant été menées dans 31 délégations nationales.

La majorité des actions menées par les Sociétés nationales et des aides fournies par la Fédération internationale ont trait à l'intégration du handicap dans les services. Le handicap a été pleinement intégré dans les activités menées par la Fédération internationale dans le domaine de **la protection, de l'égalité de genre et de l'inclusion**. Ces deux dernières années, le soutien direct aux Sociétés nationales a principalement consisté à élaborer la politique, le cadre opérationnel, les formations et d'autres documents sur la protection, l'égalité de genre et l'inclusion. Des orientations plus spécifiques visant à intégrer les personnes handicapées, en particulier les personnes présentant des incapacités intellectuelles, ont également été élaborées pour les actions dans les **domaines de l'eau, l'assainissement et l'hygiène et du logement**, ainsi que pour les mesures de lutte contre le Covid-19.

Objectif stratégique 3 – Toutes les composantes du Mouvement s'attachent à changer les mentalités et les comportements afin de promouvoir le respect de la diversité, et notamment l'intégration du handicap

Le CICR organise des formations dans les délégations et au siège pour changer les mentalités et les comportements du personnel vis-à-vis du handicap. Des séances de sensibilisation en ligne sur l'inclusion des personnes handicapées sont également organisées. À l'externe, le CICR interagit avec des parties prenantes dans le cadre de dialogues, de manifestations parallèles et de tables rondes en vue d'échanger des connaissances et d'assurer un plaidoyer sur l'intégration du handicap dans les conflits armés.

Les actions menées par les Sociétés nationales dans ce domaine n'étaient pas aussi nombreuses. Au total, 12 actions ont été mises en œuvre dans dix pays, principalement en vue d'exercer une influence. Il s'agissait principalement d'activités de sensibilisation au niveau communautaire, dont certaines ont été conduites en collaboration avec des gouvernements ou dans le but d'influencer des gouvernements. La Fédération

internationale a également mené moins d'actions dans ce domaine que dans le cadre de l'objectif stratégique 2, plus précisément dix délégations ont mené 17 actions. Néanmoins, conformément au mandat qui lui a été conféré d'influencer les partenaires humanitaires, elle a davantage participé à ce type d'actions que les Sociétés nationales.

Au niveau mondial, des mesures importantes ont été prises pour changer les mentalités dans le cadre de manifestations organisées par la Fédération internationale – webinaires, cours d'été et forums en ligne – et d'autres manifestations, telles que **l'Assemblée générale des Nations Unies et les Semaines des réseaux et des partenariats humanitaires organisées par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)**. Des questions liées au handicap ont également été abordées dans le cadre d'autres forums pertinents sur **l'éducation, la jeunesse, et la protection, l'égalité de genre et l'inclusion**.

1) INTRODUCTION

Les personnes handicapées, qui représentent environ 15 % de la population mondiale¹, sont souvent en butte à des obstacles divers, dont les effets néfastes sur leur accès aux services, leur éducation et leurs possibilités d'emploi aggravent la pauvreté. En outre, elles sont touchées de façon disproportionnée par les conflits et les catastrophes et risquent davantage que le reste de la population d'être victimes de violences ou d'abus. Les données en la matière manquent cruellement, notamment les données ventilées par handicap, ce qui renforce la marginalisation des personnes handicapées².

Les composantes du Mouvement, en particulier les Sociétés nationales, proposent depuis longtemps différents services et programmes qui sont axés sur le handicap. Le présent rapport propose une synthèse de plusieurs mesures prises sur la période 2019-2021 pour permettre aux personnes handicapées de bénéficier de programmes et de services ordinaires, tout en reconnaissant que de nombreux progrès peuvent encore être accomplis.

En 2013, le Conseil des Délégués a adopté à l'unanimité la première résolution sur cette question, intitulée *Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*. Par la suite, la résolution *Adoption du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, adoptée par le Conseil des Délégués en 2015, a favorisé une intensification des efforts au sein du Mouvement, sur la base de trois objectifs stratégiques autour desquels s'articule le présent rapport :

- Objectif stratégique 1 – Toutes les composantes du Mouvement adoptent une approche intégrant le handicap.
- Objectif stratégique 2 – Les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services et programmes du Mouvement, ce qui permet leur intégration et leur participation pleine et entière.
- Objectif stratégique 3 – Toutes les composantes du Mouvement s'attachent à changer les mentalités et les comportements afin de promouvoir le respect de la diversité et, notamment, l'intégration du handicap.

À l'échelle mondiale, l'attention portée à l'intégration du handicap dans l'action humanitaire et de développement a grandi depuis l'adoption de la résolution, comme l'attestent l'adoption de la *Charte pour l'inclusion des personnes handicapées* au Sommet humanitaire mondial de 2016, l'élaboration, par le Comité permanent interorganisations (CPI), de directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire, le Sommet mondial sur le handicap (2018 et 2022), et la place faite aux personnes handicapées dans le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018* de la Fédération internationale. Le CICR et la Fédération internationale participent activement à plusieurs processus interinstitutionnels auxquels ils apportent la perspective et l'expérience des Sociétés nationales.

¹ Organisation mondiale de la Santé, *Rapport mondial sur le handicap*, 2011.

² Fédération internationale, *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018*.

2) CONTEXTE

Le présent rapport est un *additif* au [rapport de 2017](#) et au [rapport de 2019](#) sur le Cadre stratégique. Si le Cadre a officiellement pris fin en 2019, le rapport de 2019 préconisait néanmoins que le Conseil des Délégués continue de recevoir des rapports en vue d'examiner la mise en œuvre du Cadre « au plus tard en 2023 ». Le présent rapport fournit des informations qui permettront de contribuer à cet examen, dont il est recommandé qu'il soit soumis au Conseil des Délégués.

Aux fins des précédents rapports au Conseil des Délégués, les Sociétés nationales ont été sondées sur la mise en œuvre du Cadre stratégique. Toutefois, les réponses furent peu nombreuses : seules neuf Sociétés nationales ont répondu en 2017 et 24 en 2019 (dont 42 % ne connaissaient pas l'existence du Cadre). Afin de mieux appréhender et comprendre les actions menées par le Mouvement à l'échelle mondiale en vue d'intégrer le handicap, le présent rapport s'appuie sur des informations tirées de deux sources principales : les rapports annuels 2019 et 2020 des Sociétés nationales et des rapports d'activité de la Fédération internationale pour la même période³. Les données globales de ces sources sont présentées dans les diagrammes ci-après et développées dans chaque section du rapport.

L'intégration du handicap était mentionnée dans le rapport annuel de 59 Sociétés nationales : au total, 239 actions étaient répertoriées pour la période de deux ans (111 en 2019 et 128 en 2020). Les rapports d'activité de la Fédération internationale (concernant les programmes à long terme) de 35 bureaux mentionnaient 89 actions de soutien fournies par la Fédération aux activités d'intégration du handicap menées par les Sociétés nationales.

Le soutien de la Fédération internationale au niveau mondial a été quelque peu limité, car le poste de coordonnateur de l'intégration du handicap (créé en 2017) est resté non pourvu pendant la durée de la période considérée, bien qu'un administrateur détaché par la Croix-Rouge finlandaise soit venu prêter main forte sur cette question pendant six mois dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

SYNTHÈSE DES DONNÉES DES SOCIÉTÉS NATIONALES

Les activités des Sociétés nationales, comme en témoignent leurs rapports annuels, portaient clairement sur les programmes. Dans ce domaine, on a recensé un nombre égal d'activités intégrant le handicap et de programmes axés sur les services spécifiquement destinés aux personnes handicapées.

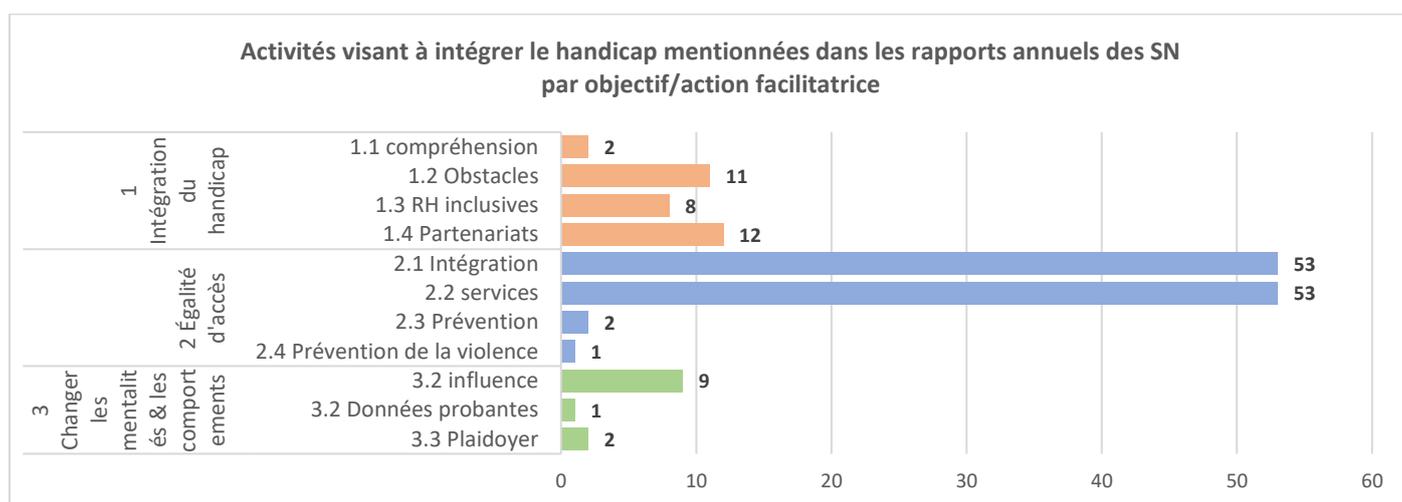


Diagramme 1

³ Rapports soumis au FDRS par les Sociétés nationales (<https://data.ifrc.org/fdrs/>). Les rapports annuels les plus récents disponibles au moment de la rédaction portaient sur les années 2019 et 2020.

Comme le montre le diagramme 2, les Sociétés nationales intègrent le handicap dans plusieurs domaines relevant des trois objectifs stratégiques, tels que la santé, l'éducation et l'aide d'urgence.

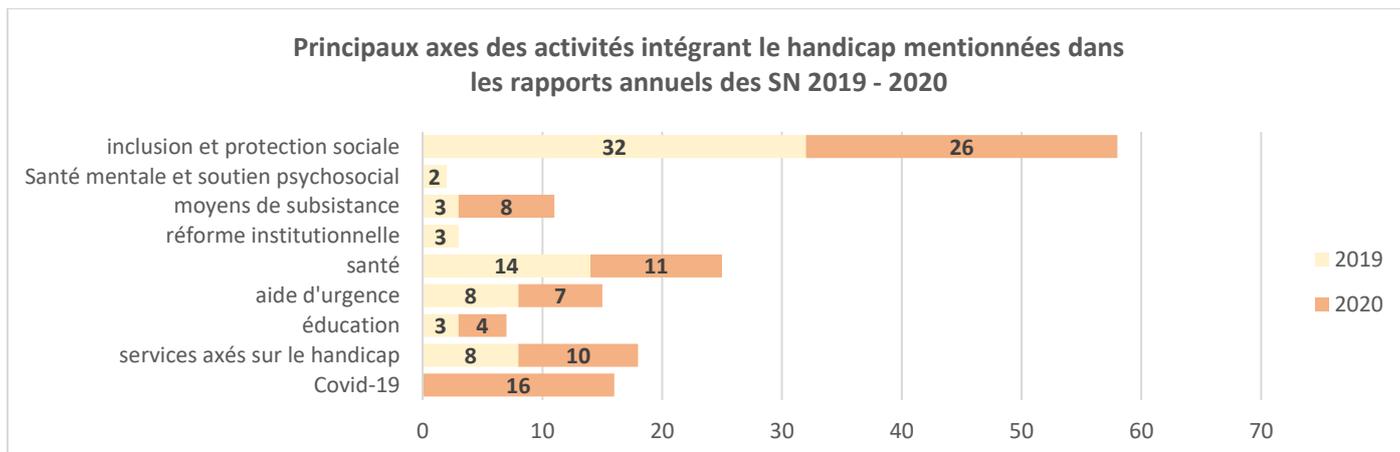
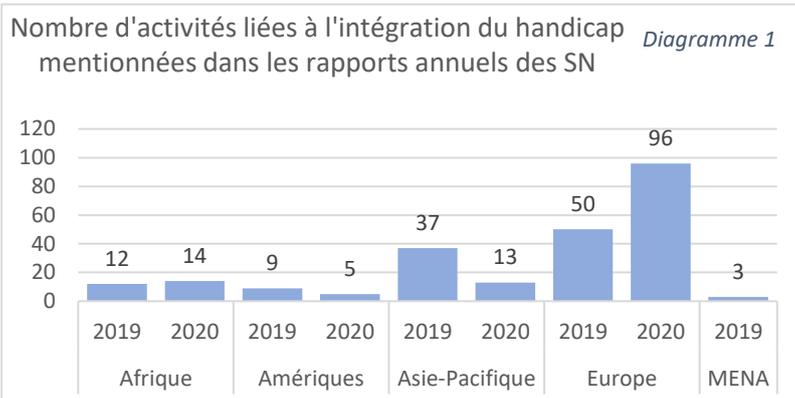


Diagramme 2

Le volume de données dans le rapport annuel des Sociétés nationales variait selon les régions – les quantités les plus importantes venant d'Europe. Il a donc été difficile de procéder à une analyse approfondie, compte tenu du fait que les rapports soumis au FDRS étaient plus nombreux ou plus détaillés pour la région Europe que pour les autres régions. Des observations empiriques montrent que plusieurs programmes dans d'autres régions ne sont pas mentionnés dans le cadre des rapports annuels, mais il est impossible de les quantifier.



Il est à noter que les chiffres figurant sur les diagrammes ci-dessus correspondent aux activités qui ont été mentionnées dans les rapports. Il arrive souvent que plusieurs programmes soient mis en œuvre au sein d'une même Société nationale. Au total, 58 Sociétés nationales ont signalé au moins une activité intégrant le handicap au cours de la période 2019-2020. La répartition par objectif était la suivante : 23 Sociétés nationales pour l'objectif 1 ; 46 Sociétés nationales pour l'objectif 2 ; et 9 Sociétés nationales pour l'objectif 3.

Soutien de la Fédération internationale aux Sociétés nationales

Le soutien fourni par la Fédération internationale (diagramme 4 ci-dessous) correspondait au type de programme mis en œuvre par les Sociétés nationales, avec une proportion légèrement plus élevée d'actions dans les domaines de l'influence et du plaidoyer, ce qui correspond au mandat de la Fédération internationale dans ce domaine. Dans les interventions d'urgence (Diagramme 3, diagramme 5 ci-dessous), l'intégration de considérations relatives au handicap était constante en 2019 et 2020. Si elle a diminué en 2021, cela est notamment dû au fait que la norme de mesure de l'« intégration » a été relevée cette année-là.

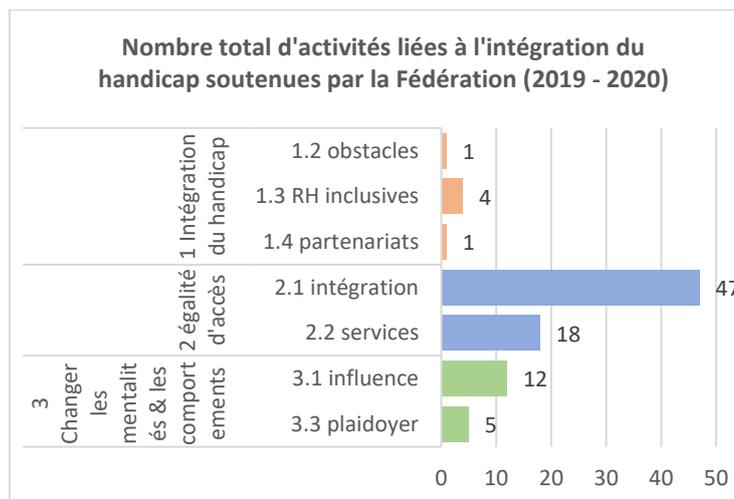


Diagramme 2

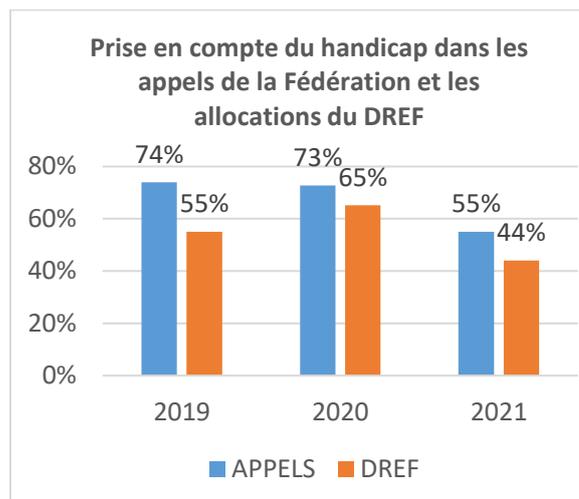


Diagramme 3

3) ANALYSE / AVANCÉES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 – TOUTES LES COMPOSANTES DU MOUVEMENT ADOPTENT UNE APPROCHE INTÉGRANT LE HANDICAP

Action facilitatrice 1.1 – Toutes les composantes du Mouvement connaissent mieux le nombre et comprennent mieux la situation des personnes handicapées dans leurs secteurs respectifs

En 2020, le CICR a adopté la Vision 2030 relative au handicap. Il s'agit d'une stratégie institutionnelle décennale qui vise à transformer la façon dont le CICR inclut les personnes handicapées dans l'ensemble de l'institution et de ses opérations. Cette vision repose sur l'idée de collaboration au sein du CICR, plus particulièrement entre quatre entités conduisant des activités liées à différents aspects de l'inclusion des personnes handicapées : 1) l'Unité redevabilité envers les personnes affectées, notamment son approche en matière de programmes inclusifs, qui traite la question de l'intégration du handicap dans les opérations dans le cadre d'une idée plus générale selon laquelle les personnes handicapées sont présentes dans tous les contextes ; 2) le Programme de réadaptation physique, qui fournit des services de réadaptation physique durables, accessibles et de qualité à toutes les personnes handicapées ; 3) l'équipe Diversité et inclusion, qui vise à instaurer des conditions favorables aux personnes handicapées ; et 4) le Département du droit international et des politiques humanitaires, qui contribue à des efforts juridiques, politiques de plaidoyer, en démontrant la complémentarité du DIH et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

L'approche inclusive prônée par l'Unité redevabilité envers les personnes affectées part du principe que le handicap croise d'autres caractéristiques identitaires, telles que l'âge, le genre, l'origine ethnique et la race. En fonction de tous ces critères, chaque personne vivra différemment une situation de conflit armé ou une opération de secours humanitaire. En 2021, le CICR a conduit une évaluation des programmes inclusifs dans ses opérations, dont les conclusions éclairent aujourd'hui les activités qu'il mène pour prendre en compte le handicap dans ses opérations. Cette évaluation, dirigée par le Humanitarian Advisory Group, **considérait la prise en compte du handicap comme un concept intégré**. Il en a découlé plusieurs recommandations en vue d'atteindre l'objectif d'élaborer des programmes inclusifs, qui sont actuellement mises en œuvre. Ces recommandations sont les suivantes : 1) élaborer un argumentaire simple et facilement compréhensible en faveur des programmes inclusifs (POURQUOI) ; 2) créer une version opérationnelle du vocabulaire employé dans les programmes inclusifs ; 3) préciser les modalités de mise en œuvre des programmes inclusifs (COMMENT) ; 4) recenser les mécanismes permettant de veiller à ce que les programmes inclusifs soient prioritaires et intégrés dans des politiques, processus et outils ; et 5) faire circuler les bonnes pratiques au sein des délégations et entre elles, afin de normaliser l'idée selon laquelle des programmes inclusifs sont déjà mis en œuvre dans l'ensemble de l'institution. Les aspects de ces recommandations portant spécifiquement sur le handicap sont pris en compte dans la mise en œuvre du premier pilier de la Vision 2030 relative au handicap.

En 2020, le CICR a sollicité un cabinet de consultants pour évaluer le niveau d'inclusion des personnes handicapées dans ses politiques et ses pratiques de ressources humaines – une initiative conduite par l'équipe Diversité et inclusion de la Direction générale et par l'Unité redevabilité envers les personnes affectées au sein du Département des opérations. L'équipe Diversité et inclusion a également fourni un soutien et assuré un appui administratif. Le cabinet de consultants a livré un rapport présentant des conclusions et des recommandations sur l'inclusion des personnes handicapées en tant que membres du personnel au CICR. Ces recommandations prenaient en compte la situation qui avait cours à ce moment-là en termes d'intégration du handicap dans les politiques et les pratiques de ressources humaines. Le rapport présentait également des recommandations sur le recrutement et le renforcement de l'inclusion des personnes handicapées déjà en fonction au CICR.

En 2021 et 2022, le CICR a procédé à un audit externe pour évaluer de manière objective et mesurable sa situation en termes de diversité et d'inclusion. Cet audit a été réalisé en partenariat avec la société Economic Dividends for Gender Equality (EDGE), référence mondiale en matière de méthodologie d'analyse et de standard de certification pour l'égalité de genre et intersectionnelle. L'audit consistait notamment à évaluer les politiques et les pratiques existantes ainsi que des **données statistiques sur les évolutions de carrière**. L'enquête s'est notamment inspirée du questionnaire détaillé du Groupe de Washington sur le fonctionnement, afin de produire des données sur le personnel handicapé à des fins d'accessibilité et d'aménagements raisonnables.

La ventilation des données par handicap est de plus en plus courante dans les programmes des Sociétés nationales et de la Fédération internationale. Les chiffres du FDRS montrent que lors des années pour lesquelles des données sont disponibles (2017-2020), l'application de la ventilation par handicap est passée de 8 % à 19 % pour tous les indicateurs. L'utilisation du questionnaire du Groupe de Washington a également augmenté, passant de 3 % à 8 % (9 % en 2019) (voir le diagramme 6). Pour la ventilation du nombre d'employés et de volontaires dans le FDRS, les pourcentages sont significativement plus élevés que la moyenne – 25 % des données sur les employés et les volontaires fournies au FDRS sont ventilées par handicap, un pourcentage en hausse par rapport à 7 % et 9 % respectivement en 2017 (diagramme 7).

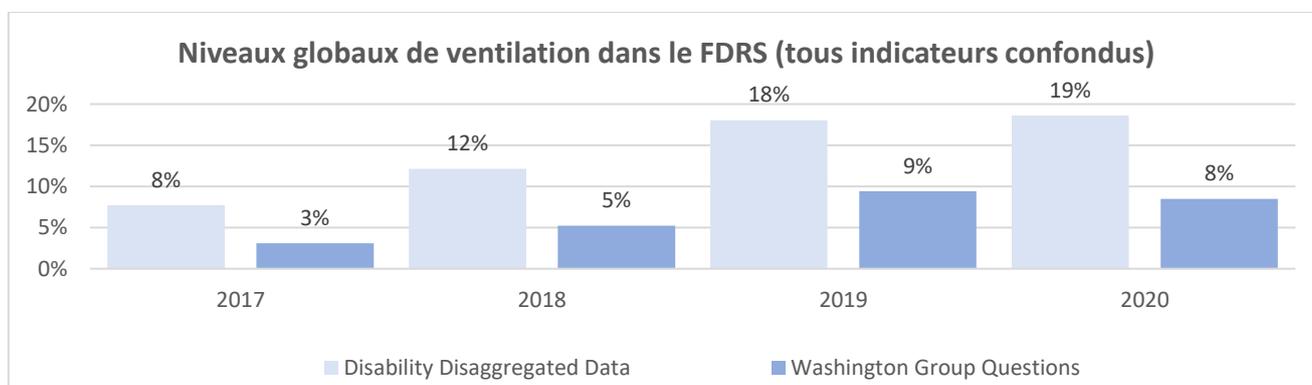


Diagramme 4 (Ventilation par handicap ; Questionnaire du Groupe de Washington)

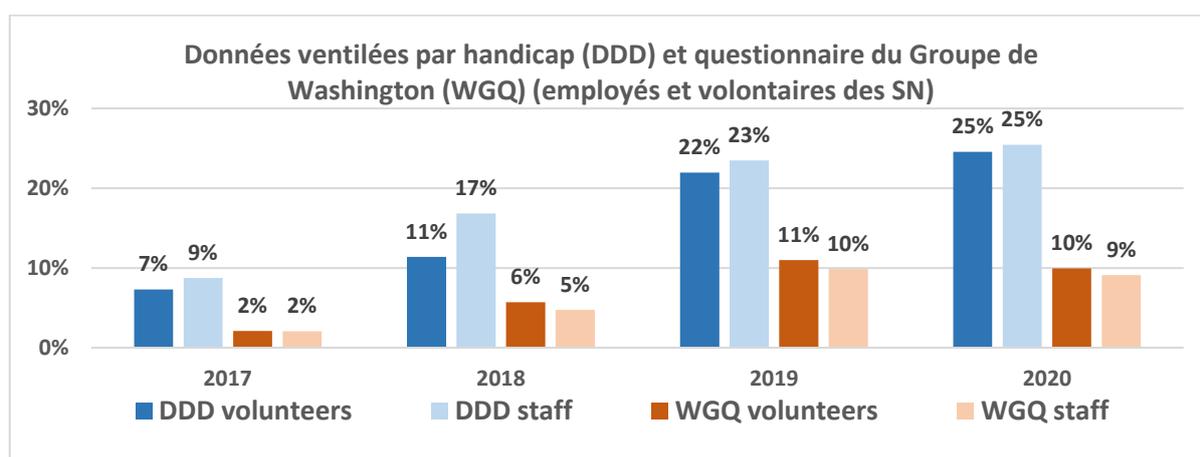


Diagramme 5 (volontaires ; employés)

Peu de rapports annuels de Sociétés nationales faisaient état de mesures spécifiques visant à améliorer la compréhension, mais la majorité des 53 références à l'« intégration » comprenaient des données ventilées par handicap, ce qui démontre que de nombreuses Sociétés nationales analysent et prennent en compte la situation des personnes handicapées dans le cadre de leurs programmes. Ces efforts ont été appuyés par 47 mesures visant à contribuer aux efforts d'intégration déployés par des délégations de la Fédération internationale.

Dans le cadre de la collaboration avec le groupe de travail du Groupe sectoriel du logement, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge australienne, une cartographie de référence de l'intégration du handicap et de l'inclusion des personnes handicapées dans le secteur a été établie. Les problèmes et les défis identifiés ont orienté les activités du groupe de travail et conduit à la révision des lignes directrices de la Fédération internationale sur les logements prenant en compte le handicap, afin qu'elles deviennent un outil de référence pour la communauté humanitaire.

Action facilitatrice 1.2 – Toutes les composantes du Mouvement recensent les obstacles physiques, institutionnels et à la communication et prennent des mesures en conséquence

Le CICR entend par « accessibilité » un accès à des services vitaux essentiels qui se fonde sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Les programmes d'urgence devraient être accessibles de façon à garantir un accès égal à tous les individus et groupes de la population touchée, y compris aux personnes handicapées.

Au CICR, les obstacles institutionnels ont été atténués par l'adoption de la Vision 2030 relative au handicap, qui devrait permettre de modifier le cadre de politique générale de l'institution en dix ans (2020-2030), afin d'intégrer le handicap. La nouvelle Politique de placement du CICR comprend désormais un volet sur l'accessibilité des locaux, et son conseil des infrastructures a incorporé les principes de conception universelle dans son mandat. De nouveaux locaux sont donc progressivement construits dans le respect de ces principes. Par exemple, la délégation de Nairobi possède de nouveaux locaux accessibles aux personnes handicapées, et tous les nouveaux centres de réadaptation physique sont construits conformément aux critères d'accessibilité. Au total, sept centres de réadaptation physique construits récemment ou en cours de construction répondent aux critères d'accessibilité physique en Afghanistan, en Irak, au Mali, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Yémen.

Afin de s'attaquer aux obstacles à l'information et à la communication, le CICR a élaboré des Lignes directrices pour des contenus accessibles sur les médias sociaux et les plateformes digitales, un outil important qui vise à aider tout le personnel à rendre la communication plus accessible. En 2022, le CICR parachèvera des lignes directrices sur l'accessibilité physique, qui harmoniseront les initiatives en matière d'accessibilité prises au sein du CICR.

Les obstacles à l'accessibilité des moyens numériques sont un facteur d'importance croissante au vu de l'augmentation de la charge de travail effectuée à distance. Le [site Web public de la Fédération internationale](#) a été entièrement remanié dans une optique d'accessibilité au moyen de normes mondialement reconnues. La forme, le contenu et les fonctionnalités ont été adaptés, afin que les personnes souffrant de troubles visuels, auditifs et cognitifs puissent l'utiliser sans difficultés.

Des activités liées à l'action facilitatrice sur la suppression des obstacles ont été mentionnées par les Sociétés nationales de l'Espagne, de la France, de la Géorgie, du Kirghizistan, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de la Malaisie, du Royaume-Uni, du Swaziland et de la Turquie. La plupart des activités visaient à renforcer l'accessibilité du volontariat ou à associer les personnes handicapées aux activités du Mouvement. En outre, bon nombre des activités relevant de l'action facilitatrice 2.2 conjuguent accessibilité des programmes et élimination des obstacles à l'accessibilité du volontariat.

Action facilitatrice 1.3 – Toutes les composantes du Mouvement se dotent, dans le domaine des ressources humaines, de politiques, de systèmes et de pratiques qui encouragent et soutiennent activement l'inclusion de personnes handicapées en tant que membres du personnel, volontaires et membres

La stratégie du CICR en matière de ressources humaines s'intitule la Stratégie de gestion des personnes. Son objectif principal est d'améliorer l'« expérience employé » au CICR, c'est-à-dire la somme de toutes les interactions d'un membre du personnel avec le CICR, depuis son recrutement jusqu'à son départ. Cela concerne les employés aussi bien valides que handicapés. En soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des personnes, le CICR consacre le troisième pilier de la Vision 2030 relative au handicap à l'instauration de conditions de travail favorables pour le personnel handicapé. Ce pilier est lui-même soutenu par un plan d'action qui favorise l'inclusion des personnes handicapées dans les processus de recrutement et l'environnement de travail, notamment par des aménagements raisonnables.

À la Fédération internationale, des efforts sont entrepris pour favoriser les processus de recrutement inclusifs à l'échelle mondiale, mais des ressources supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre leur mise en œuvre. Plusieurs délégations de pays et délégations régionales ont pris des mesures spécifiques pour promouvoir un recrutement inclusif, par exemple, la délégation de groupe de pays à Jakarta (Indonésie, Timor-Leste), la délégation des Philippines et la délégation de la région Afrique.

Les pays pour lesquels les Sociétés nationales ont signalé des activités liées à cette action facilitatrice étaient notamment les Bahamas, la France, la Géorgie, les Maldives, la Namibie, la Norvège, le Royaume-Uni et la Serbie. Dans le cadre de toutes ces activités, des efforts spécifiques étaient déployés pour recruter des personnes handicapées en tant que volontaires et veiller à ce qu'elles suivent des programmes de formation et participent à leur mise en œuvre. L'accent était également mis sur le renforcement de l'accessibilité des procédures de recrutement, notamment des mécanismes de redevabilité adoptés par plusieurs Sociétés nationales pour mieux évaluer les améliorations.

Par exemple, la Croix-Rouge du Libéria a recruté 28 personnes handicapées (22 hommes et 6 femmes) en tant que volontaires, qui ont participé à la mobilisation communautaire et à la diffusion d'informations pendant la crise du Covid-19. La Société nationale a également amélioré l'accessibilité aux locaux de ses sections pour faciliter cette collaboration.

Action facilitatrice 1.4 – Toutes les composantes du Mouvement s'emploient activement à nouer des partenariats avec les organisations de personnes handicapées et d'autres organisations de la société civile concernées

Le CICR est parfaitement conscient que les personnes handicapées sont les plus à même de comprendre leur propre situation, en particulier dans les situations de conflit. Par conséquent, les partenariats et la collaboration avec les organisations de personnes handicapées sont renforcés en vue d'améliorer l'efficacité et la responsabilité des opérations humanitaires et des programmes du CICR. Depuis 2020, le CICR associe des membres du personnel handicapés et des organisations de personnes handicapées locales et internationales dans les séances de sensibilisation qu'il dispense en ligne. Le CICR a conscience que le fonctionnement des organisations de personnes handicapées est propre au contexte et que leurs structures administratives diffèrent de celles du CICR. C'est pourquoi il élabore, avec le concours de l'International Disability Alliance, des protocoles de coopération pour définir des modalités de partenariat et de collaboration.

La collaboration de la Croix-Rouge australienne avec le groupe de travail du Groupe sectoriel du logement a permis de poursuivre la coopération avec l'International Disability Alliance sur les questions relatives au logement. La Fédération internationale a poursuivi sa collaboration avec Special Olympics dans une optique inclusive en matière de plaidoyer, de programmes, de sensibilisation et d'efforts exploratoires liés à l'inclusion des personnes présentant des incapacités intellectuelles dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 en 2020 et 2021.

En 2020, la participation de la Fédération internationale au groupe de référence sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, coordonné par l'International Disability Alliance, a facilité la mise en commun de ressources clés sur l'inclusion des personnes handicapées dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 au sein du réseau de la Fédération internationale. Des liens ont été établis entre les organisations

nationales de personnes handicapées et les Sociétés nationales au Népal (avec la Fondation Abilis), en Ouganda, aux Philippines, au Soudan du Sud, en Syrie (avec la Fondation Abilis) et au Tadjikistan. Certaines de ces collaborations étaient liées à des projets de recherche et de financement. Toutefois, il n'est pas aisé de maintenir les partenariats en raison du peu de ressources humaines de toutes parts.

Des collaborations avec des organisations de personnes handicapées et d'autres organisations de la société civile ont été mentionnées par les Sociétés nationales du Bélarus (soins de santé), de l'Espagne (services axés sur le handicap et lutte contre le Covid-19), de la France (réforme institutionnelle), de la Gambie (soutien à la lutte contre le Covid-19), du Ghana (santé), de l'Irlande (inclusion sociale des migrants), du Monténégro (inclusion sociale, protection sociale et services axés sur le handicap), de l'Ouzbékistan (collaboration institutionnelle) et de Tuvalu (premiers secours). La Croix-Rouge du Libéria s'est associée à l'union nationale des organisations de personnes handicapées (National Union of Organizations of the Disabled – NUOD).

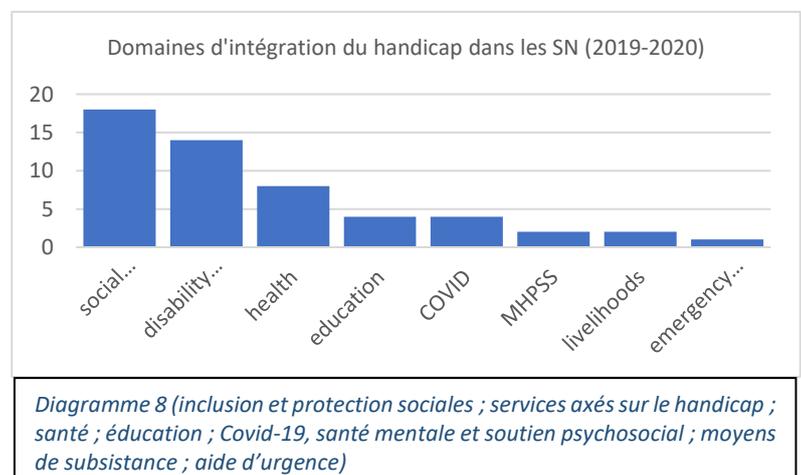
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 – LES PERSONNES HANDICAPÉES JOUISSENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX PROGRAMMES DU MOUVEMENT, CE QUI PERMET LEUR INTÉGRATION ET LEUR PARTICIPATION PLEINE ET ENTIÈRE

Action facilitatrice 2.1 – Toutes les composantes du Mouvement intègrent le handicap dans tous leurs programmes et services

En termes stratégiques, le CICR inclut les personnes handicapées dans les populations touchées depuis 2019, ce qui lui permet d'intégrer le handicap dans ses opérations. Il s'appuie à cette fin sur le Cadre de redevabilité envers les personnes affectées, qui exprime clairement la détermination du CICR à prendre en compte des facteurs de diversité tels que le genre, l'âge et le **handicap** dans l'évaluation des besoins spécifiques des personnes affectées. Le cinquième principe directeur du Cadre, « Élaborer des programmes inclusifs et accessibles », énonce en effet que les opérations devraient : 1) évaluer le rôle que jouent le **handicap** et d'autres facteurs de diversité dans la structure communautaire et les dynamiques de pouvoir ; 2) évaluer si le **handicap** et d'autres facteurs de diversité empêchent des personnes et des groupes d'avoir accès à l'aide ; et 3) désagréger les données par sexe, par âge et par **handicap** pour mieux comprendre le contexte, mesurer la portée des projets et évaluer le niveau d'inclusion dans les activités. Le CICR reconnaît donc que les facteurs de diversité des personnes touchées sont multiples et que le handicap est un facteur parmi d'autres, qu'il prend en compte dans le cadre de son approche en matière de programmes inclusifs. L'inclusion des personnes handicapées est traitée spécifiquement dans la Vision 2030 relative au handicap.

En termes de programmes, le CICR entend par « personnes handicapées touchées » les personnes nées avec une/des déficience(s) (anomalies congénitales) et les personnes qui présentent une/des déficience(s) engendrée(s) par un conflit. Par conséquent, **pour intégrer le handicap** dans les programmes et les opérations du CICR, il convient d'en adopter une vision transversale. L'idée est de s'attaquer à différentes vulnérabilités qui se croisent, comme le handicap, l'âge et le genre, et qui peuvent, selon le contexte, accentuer les obstacles à la fourniture de l'aide et à la participation.

En dépit de ces efforts importants, dont plusieurs sont toujours en cours, des lacunes subsistent en termes d'inclusion et de participation. Les auto-évaluations relevant du Cadre de redevabilité envers les personnes affectées menées au niveau des délégations montrent que la participation et l'inclusion sont deux aspects du Cadre qui nécessitent des efforts supplémentaires pour être pleinement réalisés. Cela est vrai pour le handicap mais aussi pour d'autres facteurs de diversité. C'est une des raisons pour lesquelles, depuis 2019, le CICR investit dans le développement d'une équipe dédiée aux programmes inclusifs au siège, composée de quatre conseillers chargés d'appuyer la mise en œuvre de ces efforts. Cette équipe comprend la personne chargée de fournir des conseils en intégration des personnes handicapées au CICR.



Avec 33 pays ayant signalé 53 activités (voir diagramme 1, page 4) dans toutes les régions, l'intégration de considérations relatives au handicap est l'activité la plus fréquemment menée par les Sociétés nationales. Les principaux domaines concernés sont mentionnés au diagramme 8. Les activités d'intégration du handicap varient de la simple fourniture d'informations sous une forme accessible à des évaluations et des adaptations plus poussées. Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, bon nombre de Sociétés nationales ont adapté leurs messages, notamment au moyen de la langue des signes, de formats conviviaux ou d'outils pour personnes malvoyantes.

Des rapports spécifiques sur les mesures de lutte contre le Covid-19 ont également fourni des informations supplémentaires sur les efforts déployés par les Sociétés nationales pour traiter les questions liées à l'intégration du handicap dans ce contexte. En 2020 et 2021, 38 Sociétés nationales ont fait état d'activités d'adaptation, de mesures spécifiques et de campagnes de sensibilisation visant à soutenir les personnes handicapées et à les inclure dans leurs actions de lutte contre le Covid-19.

Dans de nombreux cas, le soutien de la Fédération internationale aux Sociétés nationales a donc naturellement porté sur l'intégration du handicap – 26 bureaux ayant fourni un soutien dans 47 contextes différents. L'intégration du handicap a également été l'un des principaux axes d'intervention dans un large éventail d'activités menées ces trois dernières années dans le domaine de la protection, de l'égalité de genre et de l'inclusion. Les *Normes minimales relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les situations d'urgence* ont été mises à jour et enrichies d'éléments importants concernant l'intégration du handicap, notamment un guide détaillé assorti de lignes directrices en la matière.

La formation générale et spécialisée en ligne et en présentiel sur la protection, l'égalité de genre et l'inclusion élaborée en 2021 comprend un volet sur l'intégration du handicap, qui vient en complément de la formation sur l'inclusion des personnes handicapées mentionnée dans le rapport de 2019. Des considérations relatives au handicap ont été intégrées dans toutes les directives relatives à la protection, à l'égalité de genre et à l'inclusion dans le contexte du Covid-19. Enfin, en 2022, la politique et le cadre opérationnels de la Fédération internationale relatifs à la protection, à l'égalité de genre et à l'inclusion ont été parachevés et accordent une place importante aux considérations relatives au handicap.

Les principaux secteurs dotés de directives spécifiques en matière d'intégration étaient les programmes relatifs aux logements et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Le guide en matière de logement intitulé *All Under One Roof* a été révisé en 2021 en vue d'élargir son utilisation dans le secteur humanitaire. La nouvelle [note d'orientation sur la protection, l'égalité de genre et l'inclusion et les programmes Eau, assainissement et hygiène](#) fournit des conseils fondamentaux sur l'intégration du handicap. La Fédération internationale a contribué à la mise en œuvre de différents projets, notamment [des latrines adaptées aux personnes handicapées au Liban](#).

Action facilitatrice 2.2 – Toutes les composantes du Mouvement fournissent des services spécifiquement axés sur le handicap lorsque cela s'avère pertinent et approprié

Des années 1980 à aujourd'hui, les actions du CICR en faveur des personnes handicapées ont été dirigées et mises en œuvre par le Programme de réadaptation physique. L'approche appliquée par le passé était le modèle médical basé sur la réadaptation des victimes de la guerre. S'il mène toujours des activités en faveur des personnes touchées par la guerre, le Programme de réadaptation physique élargit petit à petit son approche en ajoutant un volet sur l'inclusion sociale, qui comprend des initiatives sportives et microéconomiques destinées aux personnes handicapées.

Dans la Vision 2030 relative au handicap, le Programme de réadaptation physique s'engage à fournir des services de réadaptation durables de grande qualité et accessibles de manière équitable aux personnes handicapées dans les conflits armés et d'autres situations de violence et à promouvoir leur inclusion et leur insertion dans la société. Cela passe par l'adoption d'une approche pluridisciplinaire et centrée sur les personnes pour renforcer les systèmes locaux et nationaux de réhabilitation et par une collaboration avec le réseau mondial de partenaires nationaux et locaux.

Les rapports des Sociétés nationales font état du même nombre de services spécifiquement axés sur le handicap et d'initiatives d'intégration du handicap – le nombre (53) est identique, mais les activités

spécifiques étaient concentrées dans un plus petit nombre de pays (26). Les domaines des services axés sur le handicap étaient similaires à ceux mentionnés pour l'intégration du handicap, avec l'ajout de la catégorie « services intégrés axés sur le handicap », désignant des programmes fournissant une gamme de services (santé, protection sociale, éducation) plutôt qu'un service unique spécialisé (voir diagramme 9). À titre d'exemples : la Croix-Rouge de la Gambie, qui aide les enfants malentendants et malvoyants à accéder à l'éducation ; l'accès à l'emploi en El Salvador ; la fourniture d'une assistance aux anciens combattants handicapés en Finlande ; et une gamme d'établissements et de services sociaux, médico-sociaux et de santé destinés aux personnes handicapées notamment en Géorgie, en Hongrie, en Macédoine du Nord et à Singapour. Des services de réadaptation et de physiothérapie ont été fournis dans plusieurs pays, notamment en Mongolie, en République populaire démocratique de Corée, en Slovaquie, en Somalie, en Syrie et en Turquie.

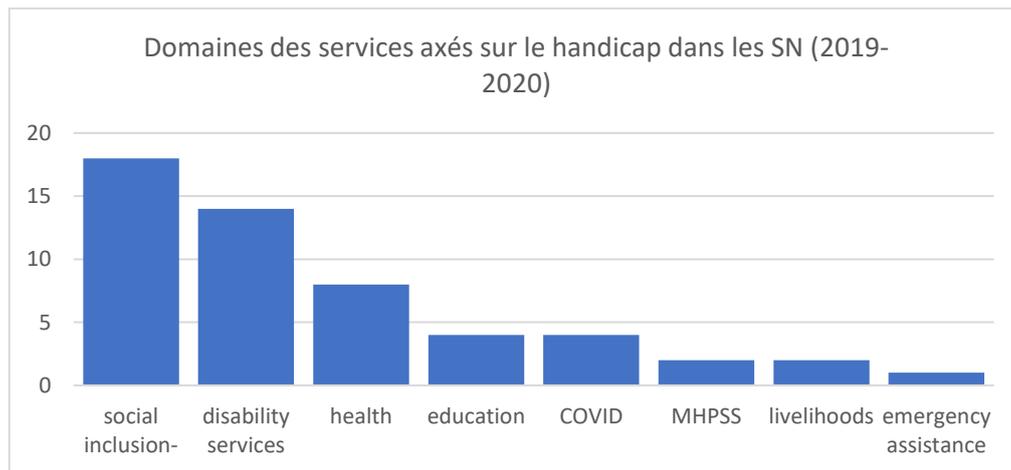


Diagramme 9 (inclusion et protection sociales ; services axés sur le handicap ; santé ; éducation ; Covid-19, santé mentale et soutien psychosocial ; moyens de subsistance ; aide d'urgence)

Pour cette action facilitatrice, le soutien de la Fédération internationale est moins demandé et moins aligné sur les programmes des Sociétés nationales que pour l'action facilitatrice sur l'intégration. En effet, la majorité des Sociétés nationales fournissant des services dans ce domaine sont au point et n'ont pas besoin de soutien. Néanmoins, 18 bureaux de la Fédération internationale fournissent un appui à des Sociétés nationales sur certains aspects des services qu'elles fournissent aux personnes handicapées, sous la forme soit d'un soutien institutionnel, soit d'une expertise technique (Afrique de l'Ouest, Bélarus, Fédération de Russie, Fidji, Indonésie, Pakistan, Palestine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Moldova, Syrie et Yémen).

Dans le domaine de l'éducation pour personnes handicapées, la Fédération internationale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Special Olympics Indonesia et le ministère indonésien de la Jeunesse et des Sports ont étroitement collaboré pour aider la Croix-Rouge indonésienne à élaborer des modules de formation à l'intention d'étudiants présentant des incapacités intellectuelles. En 2020, des webinaires de la Fédération internationale sur les actions menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en matière d'éducation dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ont présenté les activités menées par la Société du Croissant-Rouge palestinien pour intégrer le handicap. De même, les activités de la Société du Croissant-Rouge égyptien ont été présentées lors d'un atelier au Sommet mondial sur la jeunesse.

En outre, la Fédération internationale participe activement à des processus interinstitutionnels pertinents, tels que les travaux de l'équipe en charge de l'éducation inclusive au sein du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE). En particulier, elle a contribué à la collecte de ressources sur l'intégration du handicap et à des séminaires en ligne sur l'éducation inclusive dans le contexte du Covid-19 en juillet 2021, ainsi qu'à un symposium sur la protection de l'enfance, l'action humanitaire et l'intégration du handicap.

Action facilitatrice 2.3 – Toutes les composantes du Mouvement s’emploient activement à mettre en place des approches axées sur la prévention et l’intervention précoce pour s’attaquer aux causes des incapacités

Dans le domaine du handicap, le CICR met en œuvre son approche axée sur la prévention et l’intervention précoce dans le cadre des efforts qu’il déploie pour prévenir les crises et les conflits armés. Le CICR met régulièrement à jour les commentaires sur la mise en œuvre du DIH. Il définit notamment les modalités de mise en œuvre du DIH au regard des instruments du droit des droits de l’homme, tels que la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il s’agit de veiller à ce que toutes les parties à un conflit armé respectent les droits et la dignité des personnes handicapées.

Une seule Société nationale a mentionné une activité dans le cadre de cette action facilitatrice : la Croix-Rouge américaine, qui a soutenu les efforts de vaccination contre la rougeole. De nombreuses autres Sociétés nationales continuent de fournir un soutien à la vaccination mais ne le mentionnent pas en tant que telles. Aucun soutien spécifique de la Fédération internationale n’a été documenté pour cette action facilitatrice. Cela indique qu’aucun cadre révisé du Mouvement sur le handicap ne donne la priorité à ce domaine.

Action facilitatrice 2.4 – Toutes les composantes du Mouvement envisagent activement, dans le cadre de leurs programmes et services, de prendre des initiatives soucieuses de la question du genre visant à réduire la pauvreté ainsi qu’à prévenir, atténuer et contrer la violence, s’il y a lieu

Dans son projet de politique en matière de programmes inclusifs pour 2022, le CICR place le genre dans la liste des facteurs de diversité. Le handicap et le genre, ainsi que d’autres facteurs de diversité comme l’âge, se côtoient pour créer des identités diverses.

L’approche du CICR en matière de programmes inclusifs se fonde sur la notion d’« intersectionnalité », selon laquelle l’identité d’une personne ne saurait se résumer à un seul facteur de diversité. Au contraire, chaque personne est l’union d’une combinaison de facteurs liés aux rapports de pouvoir dans un contexte particulier – union qui détermine l’accès aux services fournis par la société et aux services humanitaires essentiels. Dans le projet de politique, le CICR définit le genre comme le facteur de discrimination le plus répandu. L’approche intersectionnelle explique que genre et handicap se conjuguent pour créer des identités plus complexes. Dans le cadre de son approche en matière de programmes inclusifs, le CICR utilise le genre comme outil pour analyser la dynamique des relations de genre et pour garantir l’accès de toutes les personnes, y compris les personnes handicapées, à l’assistance et à la protection.

Cette approche est étroitement liée à la notion de vulnérabilité – notion que le CICR considère comme n’étant pas figée, qui est influencée par les rapports de pouvoir social et qui évolue avec le temps. La vulnérabilité procède généralement d’un ensemble de facteurs (par exemple, la plupart des personnes ayant réchappé à la violence sexiste sont des femmes, mais « les filles et les jeunes femmes handicapées ont plus de risque de subir des violences que leurs pairs masculins ou que les femmes et les jeunes femmes non handicapées⁴ »).

La dimension de genre de cette action facilitatrice a été bien intégrée dans bon nombre des actions mentionnées sous les actions facilitatrices 2.1 et 2.2. Comme pour l’action facilitatrice 2.1, la Fédération internationale a mis l’accent sur l’intégration du handicap dans l’élaboration et la mise en œuvre de son action stratégique en matière de protection, d’égalité de genre et d’inclusion, dans le cadre du soutien qu’elle a fourni aux Sociétés nationales ces trois dernières années. Les actions spécifiquement liées aux initiatives visant à « réduire la pauvreté ainsi qu’à prévenir, atténuer et contrer la violence » étaient toutefois peu nombreuses. Dans leur rapport, les Sociétés nationales d’El Salvador, de l’Équateur et du Vanuatu ont fait état d’activités de prévention de la violence liées au handicap. Dans ses rapports d’activités, la Fédération internationale a apporté son soutien à des initiatives de prévention de la violence sexiste dans le cadre d’autres initiatives en Afghanistan, au Bangladesh, au Myanmar, au Pakistan, en Palestine et en Europe et Asie centrale. Ce soutien portait principalement sur l’intersectionnalité entre genre et handicap en vue d’assurer une protection efficace et des programmes inclusifs.

⁴ [Fonds des Nations Unies pour la population \(UNFPA\), *Mon corps m’appartient – Revendiquer le droit à l’autonomie et à l’autodétermination*](#).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 – TOUTES LES COMPOSANTES DU MOUVEMENT S'ATTACHENT À CHANGER LES MENTALITÉS ET LES COMPORTEMENTS AFIN DE PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ, ET NOTAMMENT L'INTÉGRATION DU HANDICAP

Action facilitatrice 3.1 – Toutes les composantes du Mouvement influencent et modèlent les comportements afin de lutter contre la discrimination et de favoriser l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées

Lors du Sommet mondial sur le handicap, en 2018 et en 2022, le CICR s'est engagé à « **sensibiliser davantage** son personnel et à **comprendre les obstacles** auxquels les personnes handicapées sont confrontées dans les situations de conflit armé et d'autres situations de violence ».

Cet engagement est fermement ancré dans la Vision 2030 relative au handicap et il est mis en œuvre par plusieurs départements du CICR. Par exemple, l'équipe Diversité et inclusion aborde l'intégration du handicap dans ses séances de sensibilisation. L'équipe chargée de la mise en œuvre du Cadre de redevabilité envers les personnes affectées (équipe AAP) organise également des webinaires mensuels auxquels participe un échantillon représentatif du personnel du CICR. L'objet de ces webinaires, dont quelques-uns portent sur la sensibilisation à l'intégration du handicap, est de faire mieux connaître les différents volets du Cadre.

Les Sociétés nationales de l'Allemagne, de l'Argentine, du Kenya, des Maldives, de la Serbie, de la Somalie, de la Turquie et du Viet Nam ont mentionné des activités visant à exercer une influence. Les principaux thèmes traités étaient l'inclusion et la protection sociales, les soins de santé et l'intégration du handicap dans les situations d'urgence. Des activités ont été menées, notamment des campagnes, des tables rondes, des forums et d'autres manifestations publiques, dont certaines organisées au niveau local dans le but de modifier les comportements au sein des communautés, par exemple au Kenya.

La Fédération internationale a conduit des activités de sensibilisation sur le terrain notamment au Bangladesh, aux Îles Salomon, au Myanmar et aux Philippines. Il s'agissait d'activités et de campagnes menées au niveau communautaire pour influencer les autorités gouvernementales et la direction des Sociétés nationales afin qu'elles prennent mieux en compte les critères d'intégration du handicap. Les bureaux régionaux pour les Amériques et la délégation de groupe de pays pour le Pacifique ont fourni des conseils en ligne sur les logements prenant en compte le handicap.

Au niveau mondial, en revanche, bon nombre des activités mentionnées aux points 2.1 et 2.2 ci-dessus comprenaient la fourniture de directives visant à modifier les comportements dans le cadre des programmes. Entre autres exemples, des campagnes de sensibilisation ont été menées dans le contexte du Covid-19 avec le soutien de la Croix-Rouge finlandaise – des directives techniques sur l'intégration du handicap dans la lutte contre le Covid-19 ont été élaborées et transmises au réseau de la Fédération internationale.

Action facilitatrice 3.2 – Toutes les composantes du Mouvement s'emploient à améliorer leur connaissance du handicap afin de promouvoir des pratiques fondées sur des données probantes

Depuis 2020, le CICR a élaboré des programmes de formation institutionnelle sur l'intégration du handicap. L'un d'eux est un **programme en présentiel** sur l'intégration du handicap dans l'action humanitaire. Un autre a lieu en ligne. Ces formations s'inspirent des *Directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire* élaborées par le CPI.

En 2021, le CICR a assuré la formation de 234 agents de terrain sur l'intégration du handicap. Les connaissances et les compétences acquises au cours de cette formation orienteront l'approche du CICR en matière d'inclusion des personnes handicapées sur le terrain. En outre, des modules de formation sur le Cadre de redevabilité envers les personnes affectées, dont des volets spécifiques sur les programmes inclusifs et l'intégration du handicap, continuent d'être dispensés régulièrement dans toutes les délégations du CICR. En 2021, la formation sur le Cadre de redevabilité envers les personnes affectées a permis de sensibiliser 679 membres du personnel du CICR à l'échelle mondiale.

Un petit nombre de Sociétés nationales ont indiqué avoir dispensé des formations ou mené d'autres activités visant à renforcer les connaissances. En Macédoine du Nord, au Monténégro, aux Philippines et en Somalie, des formations ont été dispensées aux auxiliaires de santé dans le cadre des programmes de services axés

sur le handicap. En Espagne, la Société nationale a inscrit le handicap parmi les aspects clés de son examen annuel approfondi des facteurs de vulnérabilité dans le pays.

Au niveau mondial, le soutien fourni par la Fédération internationale au personnel et aux Sociétés nationales pour renforcer leurs connaissances était axé sur l'amélioration de la qualité et de la portée des aspects liés à l'intégration du handicap dans la formation sur la protection, l'égalité de genre et l'inclusion. Cette formation a été complètement remaniée en 2021, notamment pour intégrer de nombreux aspects liés au handicap, dont la ventilation des données par handicap. La formation a été mise à l'essai pour les responsables d'équipe d'intervention d'urgence, dans la perspective de la déployer plus largement en 2022.

En Afrique, la Fédération internationale a également dispensé une formation spécifique sur les principes et les pratiques d'intégration du handicap pour éliminer les obstacles. Le personnel et les volontaires au Kenya, au Nigéria, en Ouganda, en Sierra Leone, en Tanzanie et au Zimbabwe, ainsi que tous les membres du réseau de la Fédération internationale pour la région Afrique sur la protection, l'égalité de genre et l'inclusion, ont reçu une formation. Celle-ci portait sur la définition de l'intégration du handicap, le code de conduite en matière de handicap, les obstacles que rencontrent les personnes handicapées et les mesures à prendre pour garantir leur inclusion.

En 2020, le bureau régional pour l'Europe a collaboré avec un institut de recherche et une université pour réaliser une étude approfondie sur l'accès des migrants aux services de santé dans des pays des Balkans, qui comprenait un volet sur le handicap, en collaboration avec les Sociétés nationales de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine du Nord, du Monténégro et de Serbie. Les participants ont renforcé leurs connaissances et leurs compétences en matière de méthodologie et d'outils de recherche.

Action facilitatrice 3.3 – Par le biais de la diplomatie humanitaire, toutes les composantes du Mouvement plaident activement en faveur de l'inclusion pleine et effective des personnes handicapées

Le CICR a toujours préconisé l'inclusion de considérations liées au handicap dans les situations de crise et de conflit. En 2021, il a fortement **influencé le rapport sur la protection des droits des personnes handicapées dans le contexte des conflits armés** établi par le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des personnes handicapées à l'intention de **l'Assemblée générale des Nations Unies** en août 2021. Les principales **recommandations du CICR** portaient sur la nécessité d'intégrer le handicap aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique dans la planification, les opérations et la formation militaires, et de faire en sorte que des communautés qui auparavant entretenaient peu de relations – à savoir les personnes handicapées et leurs organisations représentatives et les militaires – puissent dialoguer.

En mars 2021, le CICR a également organisé une **consultation d'experts en ligne sur l'intégration de considérations liées au handicap dans les opérations militaires**, en collaboration avec l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève et Diakonia. Cette consultation a rassemblé des représentants diplomatiques d'États, des experts militaires, le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, d'autres experts des droits des personnes handicapées, des spécialistes du DIH, des experts de la société civile et des travailleurs humanitaires.

Dans le domaine du plaidoyer, la Fédération internationale a organisé les manifestations suivantes : un [Red Talk](#) avec quatre femmes handicapées sur des problèmes et des solutions dans le contexte du Covid-19 (en collaboration avec le Croissant-Rouge palestinien et Special Olympics), des séances de webinaire à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2020, un cours d'été sur l'éducation humanitaire, un webinaire sur l'intégration du handicap, le logement et le Covid-19 en collaboration avec la Croix-Rouge australienne, et une séance aux Semaines des réseaux et des partenariats humanitaires en collaboration avec le CICR.

Conclusion et recommandations

Le Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement est aussi pertinent et nécessaire aujourd'hui qu'il l'était quand il a été adopté en 2015. En dépit d'importantes avancées exposées dans le

présent rapport, l'intégration du handicap présente toujours des lacunes et représente une nécessité absolue, tant pour le Mouvement que pour les personnes handicapées touchées. Il importe de poursuivre les efforts déployés pour concrétiser pleinement les objectifs et les actions facilitatrices du Cadre, sur le fond comme sur la forme. Les cadres normatifs en vigueur des composantes du Mouvement doivent être diffusés à plus grande échelle et traduits en changements opérationnels bénéfiques pour les personnes handicapées touchées par les conflits. En outre, des collaborations et des échanges accrus entre les composantes du Mouvement pourraient permettre de partager davantage de connaissances et de déployer des efforts complémentaires.

Nous recommandons que les composantes du Mouvement examinent l'efficacité du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement et les progrès réalisés dans sa mise en œuvre au plus tard en 2023. Il faudrait alors évaluer et déterminer s'il est nécessaire de soumettre une résolution révisée au Conseil des Délégués ou à la Conférence internationale.

Au-delà de ce Cadre, nous relevons que le Sommet mondial sur le handicap, qui s'est tenu en 2018 et 2022, constitue une tribune importante pour appeler l'attention sur l'intégration du handicap. Il a également aidé les composantes du Mouvement à prendre des engagements plus spécifiques qui dépassent le Cadre.

La Vision 2030 du CICR relative au handicap encourage l'adoption d'une approche globale en matière d'intégration du handicap au sein de l'institution. Des enseignements ont déjà été tirés de cette approche et devraient être diffusés dans l'ensemble du Mouvement. Les données collectées auprès de Sociétés nationales et de la Fédération internationale incluses dans le présent rapport démontrent (pour la première fois à un tel niveau de détails) que des Sociétés nationales du monde entier déploient des efforts colossaux dans tous les domaines relevant de l'intégration du handicap. Elles tendent néanmoins à privilégier l'élaboration de programmes en rapport avec les services courants et spécifiques. La Fédération internationale continue d'apporter tout son soutien à ces efforts aux niveaux mondial, régional et national en vue de répondre aux besoins des Sociétés nationales. Les réalisations du réseau de la Fédération internationale sont impressionnantes, mais les possibilités de collaboration et de coordination sont limitées. Cette question doit être traitée en priorité, et les possibilités avec les partenaires existants, comme Special Olympics, devraient être exploitées au maximum.

L'absence de membre du personnel dédié à l'intégration du handicap au sein de la Fédération internationale (ou du Mouvement) s'est vivement fait sentir ces deux dernières années. Elle a contribué à entraver la mise en œuvre de certains objectifs mentionnés ci-dessus et a réduit les possibilités d'améliorer l'harmonisation et les liens entre les Sociétés nationales. Pour faciliter la nécessaire diffusion des informations et des enseignements tirés, il est recommandé que les partenaires du Mouvement intéressés réfléchissent à des moyens de soutenir une fonction de coordination au sein du réseau de la Fédération internationale ou de l'ensemble du Mouvement, en vue de contribuer à l'établissement d'une communauté de pratiques sur l'intégration du handicap.